

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/607

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au maire, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est un service public local chargé de :

- conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif,
- contrôler les installations d'assainissement non collectif existantes ou neuves. Les installations existantes sont ainsi contrôlées tous les 4 ans dans le cadre du contrôle dit de bon fonctionnement.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du délégué,

**VU** l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 4 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** le rapport annuel 2018 du délégué.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

**Le Maire,  
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 17 DEC. 2019

Et de la publication, le... 17 DEC. 2019

Fait à Landivisiau, le... 17 DEC. 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL